

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE 2<sup>ème</sup> DIVISION



**21<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY VINS DE CHAMPAGNE  
PEA**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**31 MARS 2017 ET 1 ET 2 AVRIL 2017**



## REGLEMENT PARTICULIER

### 21<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY VINS DE CHAMPAGNE LE 31 MARS, 1 ET 2 AVRIL 2017 REGLEMENT PART

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye. Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif.

#### PROGRAMME-HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements : Lundi 6 Février 2017

Clôture des engagements : Lundi 20 Mars 2017 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 25 Mars 2017

Distribution du carnet d'itinéraire	Samedi 25 mars 2017	08H30 - 16H00
	Dimanche 26 mars 2017	08H30 - 12H00
	Jeudi 30 mars 2017	08H30 - 18H00
	Vendredi 31 mars 2017	08H30 - 11H00

Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY

Tél. 06.15.35.25.52 – Fax.03.26.55.02.17

#### HORAIRES selon article 6.2

Les plaques de rallye et les panneaux de portière vous seront remis à la distribution du carnet d'itinéraire

Dates et heures des reconnaissances : Cf. Article 6.2 RECONNAISSANCES du présent règlement particulier.

Vérifications des documents : Vendredi 31 MARS 2017 de 10h00 à 18 h00

Vérifications des voitures : Vendredi 31 mars 2017 de 10h30 à 18h30 –

**Parc fermé obligatoire après vérifications : immédiatement, à la sortie des vérifications techniques, l'équipage à obligation de mettre la voiture de course en parc dit PARC DE DEPART :**

Tableau d'affichage officiel : Horaires de départ de la première étape à consulter au tableau d'affichage officiel du rallye situé : EPERNAY - Esplanade Charles De Gaulle

1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs : 17H00 au PC du Rallye le 31 Mars 2017

Mairie EPERNAY 7 bis av de champagne

Briefing de la Direction de Course : Samedi 1 Avril 2017 à 8 H00 Mairie EPERNAY 7 bis av de champagne

Publication des heures et ordres de départ : 20H30 le 31 Mars 2017 - Tableau d'Affichage Officiel

Départ de la 1<sup>ère</sup> étape CH podium (VHC) : Samedi 1 avril 11H00 - Esplanade Charles De Gaulle

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape CH podium (VHC) à : 21H35- Esplanade Charles De Gaulle

Publication des résultats partiels à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape et des heures et ordres de départ de la 2<sup>ème</sup> étape : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé 1<sup>ère</sup> étape

Départ de la 2<sup>ème</sup> étape CH podium (VHC) à : Dimanche 2 avril à 9H00

Arrivée finale (vhc) à : 14 H56

Vérifications finales : Concession RENAULT - AUTOMOTOR 100 av. A. Thévenet - MAGENTA-EPERNAY  
Publication des résultats partiels du rallye: 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH

Remise des prix : voir page Article 9 et 10 du présent règlement particulier

### **ART 1 P - ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile club de champagne organise le 21ème Rallye Epernay vins de champagne en qualité d'Organisateur Administratif et Technique, avec le soutien de la Ville d'EPERNAY  
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue grande Est du sport automobile le 17/01/2017 sous le N° 01. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA en date du 26/01/2017 sous le N°87

**Permanence du rallye** : Mairie d'Epernay, 7-10 ave de Champagne à Epernay du 31/03 - 10h00 au 2/04/2017 - 16h00.

#### **Comité d'Organisation**

**Président** : Alain Cusimano

**Membres** : tous les membres du bureau de l'asa champagne

Organisation du Rallye et secrétariat

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE

Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY

Tél. 06.15.35.25.52 – Fax.03.26.55.02.17 mail : [contact@asac-champagne.fr](mailto:contact@asac-champagne.fr) site web : [www.asac-champagne.fr](http://www.asac-champagne.fr)

#### **Organisateur technique**

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE

##### **1.1 OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs Moderne : Guy LERBUT lic :179771 /0106

Commissaires Sportifs : Jean Paul MAILLARD lic : 73 /0112  
Clément MASCLEF lic : 9632/0106

#### **Observateur**

Directeur de Course général (PC) : Gérard PLISSON lic :12983 /0410

Directeur de Course général Adjoint (PC) : Bernard COUSIN lic : 6379 /0318

Directeur de Course général V.H.C (PC) : Jan Hug HAZARD lic : 1505 /0304

#### **Adjoints à la Direction de Course (PC) :**

Daniel BLANQUIN lic : 1941 /0308 et Francine BLANQUIN lic :1945/0303

Martine PICHELIN lic : 18416 /0111 et Annick NARQUET lic : 1585/0101

Jacqueline EHLINGER lic :183132/0304 et Mme PLISSON

#### **Adjoints à la Direction de Course (ES) :**

ES 1/4/7 et 11/13 : Thomas LEMIRE lic :35253 /0111 et Julien GRESSIER lic : 161143 /0111

Inter ES 1/4/7 et 11/13 : Michael LACHERE lic : 58237/0112 et Mathieu LANGLET lic :122227/0101

ES 2/5 et 9 : Francis ROMBOURG lic :34694/0323 et Pascal FAIVRE lic :18024/03

ES3/6/8 et 10/11 : Alain ANGELMANN lic : 214977/0304 et Claude ROJ lic : 142485/0111

#### **Classement informatique : Patrick Soft**

Véhicule ORGANISATION 2 : Anita MISSWALD lic : 5763 /0108 et Jean MISSWALD lic : 2212 /0108

Véhicule ORGANISATION 1 : Arnaud Grave lic :147336/0114 et Camille Poinset lic :172917 /0203

Véhicule TRICOLORE : Philippe AGOSTINIS lic : 1270 /0102 et François LANGLET lic : 1559 /0102

Véhicule AUTORITE : Jean marc Morizet lic : 15052/0203 et Corinne Theoff Morizet lic : 94842 /0203

Véhicule SONO2 : Xavier CALOIN lic : 18045 /0106 et Marie Paule FRAMMER lic : 227388 /0112

Véhicule SONO1 : Jean Pierre LACROIX lic : 3474/0112 et Michel POSEZ lic : 137738/0109

Véhicule 00 moderne : Denis HUSTACHE lic : 3092/0203 et

Véhicule 00 VHC : Fabrice OUDART lic : 8912 /0203 et

Véhicule BALAI : Anne-Catherine VIEHE lic : 11415 /0106 et Yves BLANPAIN lic : 197446 /0106

Médecin Chef : Jean-Paul DIDELOT lic :6378 /030

Chargés des relations avec les concurrents responsables : Aurélie FERNANDES lic : 6343 /0102

Chargés des relations avec les concurrents : Claudine LEMARCHAND lic : 1459 /1501

Patrick CARON lic: 67102 /0114

Chargés des relations avec les concurrents VHC : Isabelle THOUVENIN lic :3295 /0304  
Juges de faits responsables : Jean Christophe PERRIER lic : 4884 / 1411 et J. Michel DUBRAY lic :166379 /0701

Equipe 2 : Alexis et Lynda lic : 29015 et16688/0116

Equipe 3 : José Louis lic : 18961/0101 et Monique CANDELIER lic :161625/0108

Commissaire Technique V.H.C. : Bernard POTIER lic :5010 /0112

Commissaire Technique Responsable moderne : Jeremy DESSE lic : 48234 /0202

Commissaires Techniques : Jean-Michel DESSE lic : 5338 /0112  
Regis THILMANY lic: 110645 /0111  
Yoann DESCAMPS lic 22363 /0112  
Andre FONTAINE lic: 27562/0112  
Francis BALLENGHIEN lic: 5641/1303  
Michel LEBEAU lic:8842 /0101

Secrétaire des techniques : Christiane DESSE lic : 152197 /0112

Responsable des Commissaires : Pascal POINSENET lic : 8910 /0203

J. pierre DEBACKER lic :202143 /0203

Chargé des relations avec la presse : Frédéric DART lic :120224 /0299

Liaison RADIO : radio CORSE

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs,  
Tous les Officiels nommés dans le règlement particulier sont Juges de faits.

## 1.2 ELIGIBILITE

Le 21<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE (PEA) compte pour :

- Le championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division
- La Coupe de France des Rallyes
- Le Challenge des Rallyes Ligue grand Est

## 1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives qui sera publiée sur notre site : [www.asac-champagne.fr](http://www.asac-champagne.fr)

Qui auront lieu le : vendredi 31 Mars 2017 de 10h00 à 18h00 esplanade Charles de Gaulle à Epernay

Les vérifications techniques auront lieu le : vendredi 31 Mars 2017 de 10h30 à 18h30 esplanade Charles de Gaulle à Epernay

Les vérifications finales : Concession RENAULT-AUTOMOTOR 100 AV Thévenet A MAGENTA-EPERNAY

Taux horaire de la main d'œuvre / 60€ TTC

### ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la FFSA.

### ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement de la FFSA.

### 3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 21<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 20 Mars 2017 à minuit

**Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque de règlement, pas de fax, ni de dépôt de la main à la main !!**

Nous vous demandons de remplir votre demande d'engagement EN LETTRE MAJUSCULES, de façon LISIBLE, sans oublier votre adresse (pour le cas où vous seriez bénéficiaire d'un chèque lors de la remise des prix) chaque demande d'engagement devra être accompagnée d'une photocopie de : permis de conduire du pilote, permis de conduire du copilote, licence du pilote, licence du copilote et la première page du passeport technique du véhicule

Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum (Moderne + VHC). Au-delà de 180 demandes reçues : il sera mis en place une liste d'attente selon l'ordre d'envoi des demandes d'engagement (caché de la poste faisant FOI).

Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 620 €

Sans la publicité facultative des organisateurs : 1240€ (l'engagement x 2)

## ASAC

Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY

Tél : 03.26.55.01.67 Port :06.15.35.25.52 Fax : 03.26.55.02.17 Mail : [varlet.auto@orange.fr](mailto:varlet.auto@orange.fr)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom de l'ASAC. Les demandes non accompagnées du paiement, seront placées automatiquement en liste d'attente. Tout concurrent « forfait » avant le lundi 20 mars 2017 minuit sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours avant le rallye, de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. L'engagement sera ensuite acquis en totalité à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit : courrier, fax ou par mail.

### **3.2 ORDRE DE DEPART**

Le rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC.

Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières *non comprises* (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans divers championnats, coupes et trophées.

### **ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

**4.1 VOITURES ADMISES** : voir *Réglementation 2017*

**4.2 PNEUMATIQUES** : Conforme au règlement standard de la FFSA

#### **Article 4.2.3**

Règlement standard des rallyes : À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'UNE minimum et DEUX maximum, y compris pour les voitures homologuées sans roues de secours (sauf voitures du groupe GT de Série).

Les roues de secours devront être conformes à la définition des pneumatiques.

Les roues galettes sont interdites.

**4.3 ASSISTANCE** : conforme aux règlements standards de la FFSA.

L'assistance sera autorisée : esplanade Charles de Gaulle à Epernay (voir Plan), comme indiqué sur le carnet d'itinéraire et uniquement à ces endroits. Il ne sera admis qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article. Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres !! Bâche obligatoire sous les voitures. Interdiction de faire des trous pour fixer des abris sur la place. Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

**PARC PLATEAU OBLIGATOIRE** : L'Organisateur met à la disposition des équipages des parcs où chaque plateau sera stationné. Un additif-Plan sera distribué avec le carnet d'itinéraire.

### **4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES :**

Conforme au règlement standard de la FFSA

### **ARTICLE 5 : PUBLICITE**

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire. Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au 21<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, ou utilisant son image, ainsi que l'utilisation de films vidéo et photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus.

## ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 DESCRIPTION

Le 21<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE (PEA) représente un parcours total de 391,42 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales pour une longueur totale cumulée de 171,61kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/4/7 : 20,64 kms

ES 2/5 : 5,81 kms

ES 3/6/8 : 9 kms

ES 9 : 2,66 kms

ES 10/12 : 4,21 kms

ES 11/13 : 29,43 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

1 <sup>ère</sup> ETAPE	2 <sup>ème</sup> ETAPE
EPERNAY – EPERNAY 236,09 kms	EPERNAY – EPERNAY 150,94 kms
8 Epreuves Spéciales – soit 100,54 kms	5 Epreuves Spéciales – soit 69,94 kms
ES 1 / 4 et 7 Bouquigny-Mareuil Le Port 20,640 kms ES 2 / 5 Reuil-Venteuil 5,810 kms ES 3 / 6 et 8 Fleury la Rivière-Cormoyeux 9 kms	ES 9 Epernay-Mardeuil 2,660 Kms ES 10 et 12 Ay- Mutigny 4,210 Kms ES 11 et 13 CHOUILLY, VERTUS 29,430kms

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000<sup>ème</sup> sera remis avec le Carnet d'Itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dès le début de la période de reconnaissance. Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage, au Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY conformément au programme. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 € par exemplaire.

6.2.6 P : RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

	Samedi 25 mars	Dimanche 26 mars	Jeudi 30 mars	Vendredi 31mars
ES 1, 4 et 7: Bouquigny-Mareuil Le Port	9H00 – 21H00	8H30 – 18H00	9H00 – 21H00	8H30 – 18H00
ES 2 et 5 Reuil-Venteuil	9H00 – 21H00	8H30 – 18H00	9H00 – 21H00	8H30 – 18H00
ES 3/6 et 8 Fleury la Rivière- Cormoyeux	9H00 – 21H00	8H30 – 18H00	9H00 – 21H00	8H30 – 18H00
ES 9 : Epernay -Mardeuil	10H00- 11H30 15H00 -19H00	<b>Non Autorisé</b>	10H00- 11H30 15H00 -19H00	10H00- 11H30 15H00 -17H00
ES 10 et12 Ay- Mutigny	9H00 – 21H00	8H30 – 18H00	9H00 – 21H00	8H30 – 16H00
ES 11 et13 CHOUILLY, VERTUS	9H00 – 21H00	8H30 – 18H00	9H00 – 21H00	8H30 – 16H00

**Attention, il sera établi avec rigueur des contrôles :**

**\*du nombre de passage,**

**\*du respect des horaires,**

**\*du respect de la vitesse limitée lors des reconnaissances**

**\*du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux réglementations municipales, tolérance ZERO.**

### **6.3 CARNET DE CONTROLE**

Un formulaire de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce feuillet devra être présenté à chaque demande et sera remis impérativement aux vérifications administratives. Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo à bille l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 au maximum par ES.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

### **6.4 CIRCULATION**

Les rétroviseurs extérieurs de la voiture de compétition doivent être utilisables à tout moment de la compétition par l'Équipage. Il est INTERDIT de les plaquer à la carrosserie. Le non-respect de cette règle entraînera la convocation au Collège des Commissaires Sportifs. Des pénalités pourront être appliquées.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE :**

### **7.1 LE DEPART**

Il sera donné le Samedi 1 avril 2017 à partir de 11 h 00 pour la 1ère voiture VHC.

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la première étape : les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ

Pour la deuxième étape : l'ordre de départ sera celui du classement à l'issue de la première étape, hors pénalités routières.

### **7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

*Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation.*

Les signes distinctifs des Officiels sont :

Chef de poste : chasuble orange avec l'inscription « Chef de Poste »

Directeur d'Epreuve : chasuble rouge

Médecin : chasuble blanche

Média : chasuble verte

Commissaire de route : chasuble orange

Commissaire Sportif chargés des relations avec les concurrents : chasuble rouge

Chronométrateur : chasuble bleue

### **7.3 CONTROLES DE PASSAGE (CP), CONTROLES HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE**

Contrôle de passage : A ce contrôle, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Tout manquement au passage du concurrent à ce contrôle entraînera l'exclusion du rallye.

#### **7.3.16P Nouveau départ après abandon / Rallye 2**

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

\* Avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le road book) son intention de réintégrer le Rallye.

\*Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\*NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, au plus tard au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

\* pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.

\* pour l'étape non terminée, une pénalité de 3 heures.

\* ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

\* pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,

\* pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette Réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif

#### **7.5.17.4 :**

*Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de course de son abandon.*

*Le fait pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17*

*Pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.*

#### **7.5.19 CHICANE**

TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 10 SECONDES PAR INFRACTION.

**7.5.20 P : SEANCE D'ESSAI :** A l'intention des concurrents engagés dans le rallye, les organisateurs ont prévu une séance d'essai sur route fermée sécurisée, le vendredi 31 mars, réservée uniquement aux concurrents engagés sur le rallye. Le parcours est le reflet parfait des spéciales du WE.

Pour y participer les concurrents doivent cocher la case correspondante du bulletin d'engagement, et avoir effectué le règlement de l'engagement auprès de l'organisateur. Les vérifications administratives et la remise du road book se feront au début des contrôles administratifs, vendredi 24 mars à partir de 10h00.

« La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative ». Frais de participation : 100 € par voiture.

Pour des raisons de sécurité nous serons amenés à vérifier de façon aléatoire les permis de conduire ainsi que les licences des pilotes et copilotes participant à la séance d'essai. Cette vérification s'effectuera dans la zone de départ de la spéciale. (Présence obligatoire des permis de conduire et des licences dans la voiture de cou

#### **ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard de la FFSA

#### **ARTICLE 9 : CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.



## ARTICLE 10 : PRIX – COUPES

Les chèques, ainsi que le classement complet seront adressés aux concurrents dans la semaine qui suit le rallye.

### a) Prix en espèces (prix cumulables)

SCRATCH	AU 1er	AU 2 <sup>ème</sup>	AU 3 <sup>ème</sup>	AU 4 <sup>ème</sup>	AU 5 <sup>ème</sup>	TOTAL
	750 Euros	600 Euros	300 Euros	150 Euros		1 800 Euros
<b>GROUPE A.N.R. F2000-GT SERIE</b>						
<b>CLASSES A.N.R F2000-GT SERIE</b>  Nombres Partants	Montant du chèque d'engagement, si 4 partants et +  Si < 4 partants, réduction de 50 % dudit montant	250 Euros  6 à 10	120 Euros  10 à 13	60 Euros  14 à 16		22 330 Euros
<b>CLASSEMENT FEMININ</b>  (Equipage exclusivement féminin)	600 Euros Si 4 partantes  300 Euros Si < 3 partantes	300 Euros Si 4 partantes				870 Euros
<b>TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES</b>						<b>27 615 Euros</b>

### b) Coupes

Des coupes récompenseront Les 3 premiers équipages au classement Scratch Les premiers équipages de chaque groupe et de chaque classe.

Des prix (coupes, autres) récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant le rallye.

La remise des Prix se déroulera :

**Dimanche 2 avril 2017 à l'arrivée des concurrents SUR LE PODIUM - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE – EPERNAY**

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE 2<sup>ème</sup> DIVISION



**10<sup>ème</sup> RALLYE NATIONALE VHC**

**PEA**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**31 MARS 2017 ET 1 ET 2 AVRIL 2017**



Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard du 21ème Rallye Epernay vins de champagne (PEA)

#### PROGRAMME-HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements : Lundi 6 Février 2017

Clôture des engagements : Lundi 20 Mars 2017 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 25 Mars 2017

Distribution du carnet d'itinéraire	Samedi 25 mars 2017	08H30 - 16H00
	Dimanche 26 mars 2017	08H30 - 12H00
	Jeudi 30 mars 2017	08H30 - 18H00
	Vendredi 31 mars 2017	08H30 - 11H00

Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY Tél. 06.15.35.25.52 –

Fax.03.26.55.02.17

HORAIRES selon article 6.2

Les plaques de rallye et les panneaux de portière vous seront remis à la distribution du carnet d'itinéraire

Dates et heures des reconnaissances : Cf. Article 6.2 RECONNAISSANCES du présent règlement particulier.

Vérifications des documents : Vendredi 31 MARS 2017 de 10h00 à 18 h00

Vérifications techniques : Vendredi 31 mars 2017 de 10h30 à 18h30 –

**Parc fermé obligatoire après vérifications : immédiatement, à la sortie des vérifications techniques, l'équipage à obligation de mettre la voiture de course en parc dit PARC DE DEPART :**

Le rallye national VHC est organisé en doublure du 21ème Rallye Epernay vins de champagne (PEA). Il est ouvert à toutes les voitures VHC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement particulier sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C. partiront devant le rallye MODERNE et ce pour l'ensemble du rallye.

#### ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'ASACC organise les 31 mars et 1 et 2 avril 2017 un rallye automobile national de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du 21ème Rallye Epernay vins de champagne (PEA).

10ème Rallye Epernay vins de champagne VHC (PEA)

Ce rallye est organisé conformément aux règlements de la FFSA.

##### 1.1 OFFICIELS

Président du collège VHC est : Georges LEMMENS lic : 46609 /1411

Membre Philippe VANHAESEBROUCK lic : 75044 /0510

Membre Jacques CLEMENT lic : 1180 / 0312

Le Directeur de course délégué Rallye Epernay vins de champagne VHC est : Jan Hug HAZARD lic 1505/0304

Le Responsable Commissaire Technique délégué au Rallye VHC est : Bernard POTIER lic :5010 /0112

La liste des officiels est identique au rallye national.

##### 1.2 : éligibilité

Le 10ème Rallye Epernay vins de champagne VHC compte pour :

- La coupe de France des Rallye VHC (coefficient 3)
- Le challenge VHC Ligue grand Est

##### 1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : vendredi 31 mars 2017 de 10h00 à 18h00

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 31 mars 2017 de 10h00 à 18h30 esplanade Charles de Gaulle à Epernay

Les vérifications finales seront effectuées : Concession RENAULT - AUTOMOTOR 100 av. A. Thévenet - MAGENTA-EPERNAY

Taux horaire de la main d'œuvre / 60€ TTC

## **ARTICLE 2 : ASSURANCES**

Conforme au règlement de la FFSA.

## **ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement de la FFSA.

### **3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5 P :** Tout concurrent qui désire participer au 10ème Rallye Epernay vins de champagne VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 20 mars 2017 à minuit.

Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque de règlement, pas de fax, ni de dépôt de la main à la main !!

Nous vous demandons de remplir votre demande d'engagement EN LETTRE MAJUSCULES, de façon LISIBLE, sans oublier votre adresse chaque demande d'engagement devra être accompagnée d'une photocopie de : permis de conduire du pilote, permis de conduire du copilote, licence du pilote, licence du copilote et de la 1ère page du PTH du véhicule.

Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 490 €

Sans la publicité facultative des organisateurs : 980€ (l'engagement x 2)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom de l'ASACC. Les demandes non accompagnées du paiement, seront placées automatiquement en liste d'attente. Tout concurrent « forfait » avant le lundi 20 mars 2017 minuit sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours avant le rallye, de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. L'engagement sera ensuite acquis en totalité à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit : courrier, fax ou par mail.

## **ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC

### **4.1 Voitures admises**

Sont admises les voitures E à J2 (1947 à 1990) incluses, homologués FIA/FFSA et possédant un Passeport Technique Historique (PTH ou PTN).

La présentation du passeport P.T.N. ou P.T.H. est obligatoire.

Les voitures Rallye Classic (1977 à 1981) en possession d'un passeport fédéral 3 volets délivré par un commissaire technique habilité VHC, peuvent également participer, hors classement VHC.

### **4.3 ASSISTANCE :**

Conforme aux règlements standards de la FFSA.

## **ARTICLE 5 : PUBLICITE**

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire

## **ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1 DESCRIPTION**

Le parcours est identique à celui du rallye du 21ème Rallye Epernay vins de champagne (PEA)

Vérifications administratives le vendredi 31 mars 2017 de 10h00 à 18h00.

Vérifications techniques le vendredi 31 mars 2017 de 10h30 à 18h30

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport Technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire

## **ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1 LE DEPART**

Il sera donné le Samedi 1 avril 2017 à partir de 11h 00 pour la 1ère voiture VHC.

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la première étape : les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ esplanade Charles de Gaulle à Epernay

Pour la deuxième étape : l'ordre de départ sera celui du classement à l'issue de la première étape, hors pénalités routières.

## **7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

*Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation.*

**7.2.11 P** : Les signes distinctifs des Officiels sont :

**Chef de poste** : chasuble orange avec l'inscription « Chef de Poste »

**Directeur d'Epreuve** : chasuble rouge

**Médecin** : chasuble blanche

**Média** : chasuble verte

**Commissaire de route** : chasuble orange

**Commissaire Sportif chargés des relations avec les concurrents** : chasuble rouge

**Chronométrateur** : chasuble bleue

**Commissaire Technique** : Chasuble noire.

### **7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2**

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

· Avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante

· Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

**\*NB** : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

**\*pour chaque épreuve spéciale non terminée ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.**

**\*pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.**

Ils ne pourront prétendre aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des commissaires sportifs.

Le collège des commissaires sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

**\*pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,**

**\* pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.**

En tout état de cause, le collège des commissaires sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

### **7.5.19 CHICANE**

Tous concurrent qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 10 SECONDES PAR INFRACTION.

## **ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes.

## **ARTICLE 9 : Classements**

Conforme au règlement standard de la FFSA

Classement à l'indice de performance (uniquement pour les compétitions nationales)

**Article 10p : Prix**

**10.1p : Prix en espèces :**

**Non applicable**

**10.2p : Coupes.**

**Une coupe sera remise à chaque équipage classé. la remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye**

**La remise des Prix se déroulera :**

**Dimanche 2 avril 2017 à l'arrivée des concurrents**

**SUR LE PODIUM - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE - EPERNAY**